

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2012-033 du 03 - 12

Chargeant Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs de l'intérim de Monsieur Jean-Michel ABIMBOLA, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires, pour compter du 20 janvier 2012

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Le vendredi 20 janvier 2012, Monsieur **Didier APLOGAN-DJIBODE**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs est chargé de l'intérim de Monsieur **Jean-Michel ABIMBOLA**, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 mars 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MDCEMTMIP-PPG-PR 4 – SGG 1 – AUTRES MINISTERES - 21 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.







MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHARGE DE L'ECONOMIE MARITIME, DES TRANSPORTS MARITIMES ET DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

CABINET

Cotonou le 13 JAN 2012

N° 0014 /MDCEMTMIP-PR/DC/SP-C

CONFIDENTIEL

LE MINISTRE

A

**MONSIEUR LE
SECRETAIRE GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

COTONOU

OBJET : Désignation de mon intérim
le vendredi 20 janvier 2012

J'ai l'honneur de vous informer que je serai absent du territoire national le vendredi 20 janvier 2012.

Mon intérim pendant la période sus indiquée sera assuré par Monsieur **Didier APLOGAN-DJIBODE**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs.



Jean-Michel ABIMBOLA

AMPLIATION :

-MJSL

